

PROCÈS-VERBAL DE LA SANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2020
tenue sous la présidence de Mme C. ARMAND

| | | | | | |
|--------------------|---|------|-------|-----------------------|----------------------------|
| Présent-e-s | : | Mme | C. | ARMAND | Conseillère municipale |
| | | M. | A. | BAUDUCCIO | Conseiller municipal |
| | | Mme | M. | BAUDUCCIO | Conseillère municipale |
| | | Mme | C. | BISANTI | Conseillère municipale |
| | | M. | W. | CARMALT | Conseiller municipal |
| | | Mme | A. | DÉRUAZ-LOMBARD | Conseillère municipale |
| | | M. | S. | EMPEYTA | Conseiller municipal |
| | | Mme | H. | GACHE | Conseillère municipale |
| | | M. | J. | GAST | Conseiller municipal |
| | | Mme. | C. | HEINIGER | Conseillère municipale |
| | | Mme | C. | JOLIMAY | Conseillère municipale |
| | | Mme | M. | JULIER-SAKKAL | Conseillère municipale |
| | | Mme | M.-T | LAMAGAT | Conseillère municipale |
| | | Mme | F. | LAMBERT | Conseillère municipale |
| | | M. | J.-P | LECOUR | Conseiller municipal |
| | | M. | J. | LE GUERN | Conseiller municipal |
| | | Mme | M. | MATHEZ-ROGUET | Conseillère municipale |
| | | M. | D. | MESSERLI | Conseiller municipal |
| | | Mme | C. | PILLONEL MATHEY-DORET | Conseillère municipale |
| | | Mme | A. | RYAN | Conseillère municipale |
| | | M. | L. | SCHMIDT | Conseiller municipal |
| | | Mme | M. | SOMMER | Conseillère municipale |
| | | M. | J. | STROUN | Conseiller municipal |
| | | M. | T. | ULMANN | Conseiller municipal |
| | | M. | O. | URFER | Conseiller municipal |
| | | M. | M. | WUARIN | Conseiller municipal |
| | | Mme | H. | WYSS | Conseillère municipale |
| | | Mme | M. | GARCIA BEDETTI | Conseillère administrative |
| | | M. | F. | GROSS | Conseiller administratif |
| | | M. | J.-M. | KARR | Maire |
| | | M. | R. | GAILLAND | Secrétaire général |

Public : --

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Travaux d'aménagement en zone 30k/h et de réfection du chemin de Conches dans sa partie relevant du domaine public communal : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'230'000.- TTC).
 - 5.2 Travaux de mise en place de mesures de modération des vitesses sur le chemin Naville : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 40'500.- TTC).
 - 5.3 Délégation de compétences accordée au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'art. 30, al. 1, lettre k de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

La séance est ouverte à 20h31 par Mme Armand, Présidente, qui souhaite la bienvenue à tous dans la salle communale J.-J. Gautier. Elle annonce le dépôt d'une motion de la part du groupe « Alternatives pour Chêne-Bougeries » transmise au préalable par courriel et qui sera traitée au point 6 de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020

Aux folios 7125 et 7129, il convient de rectifier l'orthographe du mot « *pollinisateur* » (et non pollénisateur).

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

2. Communications du Bureau

La Présidente annonce une rocade au niveau des commissions. Ainsi, Mme Pillonel siègera à la commission Petite Enfance, Jeunesse et Écoles (et non pas Mme Bisanti).

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

La Présidente annonce que deux séances de commissions ont eu lieu ce mois, l'une concernant la Culture, l'autre le domaine du Territoire.

Pour la commission Culture, Mme Lambert indique que cette dernière a tenu sa première séance, mercredi 17 juin, soit hier en fin de journée. Elle tient à remercier publiquement chaque commissaire pour sa participation active.

À cette occasion, la Conseillère administrative Madame Garcia Bedetti, assistée de Madame Laurence Borcard-Bovet, chargée des affaires culturelles, a présenté le budget 2019 dévolu à la culture ainsi que les dépenses fixes pour 2020.

La commission a par ailleurs eu à traiter de la demande d'une nouvelle résidence-concert de la Camerata Alma Viva sur une semaine de la saison 2021. Cette demande a été préavisée favorablement à l'unanimité. Les membres de la commission se réjouissent de la consolidation des liens avec cet ensemble qui aime associer un volet pédagogique à ses prestations musicales.

Discutant des critères de sélection comme du manque d'espaces culturels communaux à disposition, certains commissaires ont toutefois exprimé leur souhait de pouvoir à l'avenir privilégier une résidence sur une durée plus longue pour que le projet artistique ait le temps de se développer sur la commune d'accueil et puisse, en contrepartie, lui profiter d'une manière qui serait d'ailleurs à définir.

La commission a également acté qu'un bilan devra être dressé à l'issue de la résidence de la Camerata Alma Viva.

Mais d'ores et déjà, les commissaires ont été invités à rejoindre le public pour le concert de « Cinq » Camerata Alma Viva et l'Ensemble Vocal de Poche, le samedi 10 octobre 2020, à 20h30, terme d'une première résidence-concert qui aura lieu du 6 au 10 octobre. À souligner : une représentation scolaire est programmée le vendredi 9 octobre 2020.

Dernier point, les commissaires ont été rendus attentifs à l'existence de nombreuses associations qui œuvrent sur la commune dans le domaine des Arts et de la Culture et plus spécifiquement à leur appartenance de plein droit aux associations « Le Chênois » et « 3 Chêne Culture » en leur qualité de membres de la commission Culture de Chêne-Bougeries. Ils ont également été informés qu'ils pourraient être conviés à assister à l'Assemblée générale de « L'association des Éditions Chênoises ». On rappellera que Monsieur Sébastien Empeyta, qui n'est pas membre de la commission, est délégué auprès de cette dernière tandis que Madame Mariette Bauduccio et Monsieur Thierry Ulmann le sont auprès du Comité de l'Association Le Chênois, Madame Cécile Jolimay et Monsieur Dominique Messerli auprès de « 3 Chêne Culture ».

Concernant le domaine du Territoire, M. Le Guern indique qu'il n'avait pas prévu de compte-rendu particulier. Il tient néanmoins à dire que la commission s'est réunie le 11 juin sur le sujet du Plan Directeur Communal (PDCoM). Compte tenu de la présence de nouveaux membres dans cette dernière et des points encore à éclaircir, il a été convenu d'organiser une nouvelle séance le 24 courant en présence de représentants du bureau Urbaplan pour répondre aux questions qui seront posées au préalable par les commissaires de manière à ce que les réponses puissent être préparées et les éclaircissements voulus apportés.

Pour la commission Finances et Contrôle de gestion, M. Ulmann saisit l'occasion de faire maintenant l'annonce du contenu d'une discussion qui aura formellement lieu la semaine prochaine, car il a besoin que les membres du Conseil puissent répondre par un questionnaire

s'ils veulent participer à deux séances de formation en comptabilité générale et en comptabilité publique qui seront données par Mme la professeure Equey de la Haute École de gestion avec l'aide de l'ancien Conseiller d'État, M. David Hiler. Le but de ces introductions, consiste à familiariser les membres de la commission ainsi que tous ceux qui le souhaitent avec les éléments de base de la comptabilité générale et des spécificités de la comptabilité communale afin de pouvoir mieux discuter des questions relatives au budget et à la compréhension des comptes. L'idée, dans une deuxième étape serait de réaliser un travail plus approfondi qui porterait, avec l'aide de la Haute École de gestion et pour autant qu'il y ait un intérêt de la part des membres du Conseil municipal, sur la création d'outils comptables ou d'indicateurs pour essayer de mieux comprendre comment fonctionnent les comptes de la commune et d'utiliser ces derniers comme outils de travail visant à permettre une approche prospective, de la gestion des dicastères et de différents projets communaux. C'est un travail intéressant, certes, mais qui demande aussi un certain investissement personnel, raison pour laquelle M. Ulmann annonce d'ores et déjà la discussion qui aura lieu la semaine prochaine en présence de la professeure qui explicitera cette proposition. Si elle est acceptée, cinq dates seront proposées dans la convocation, un samedi matin. Il serait utile de connaître rapidement quelles dates conviendraient aux commissaires, s'ils souhaitent participer à ces cours qui débuteraient au mois de septembre prochain.

4. Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à M. Karr, Maire.

Concernant les domaines du Territoire, du patrimoine bâti et du Village de Chêne-Bougeries, une présentation du projet de Plan Directeur Communal (PDCoM) dans son état d'avancement à ce jour a eu lieu jeudi passé, 11 courant, lors de la séance de la commission homonyme, comme vient de l'indiquer son Président.

À cette occasion, des informations ont également été données aux commissaires concernant le processus d'adjudication en vue de la finalisation de ce document, processus conduit en application d'une procédure ouverte selon l'AIMP. Celle-ci a été ouverte en début de législature concernant la suite du PDCoM.

Ce marché a été adjugé au bureau Urbaplan, au demeurant seul soumissionnaire à l'appel d'offres qui avait été publié, comme il se doit, sur Simap.ch.

Les membres de la commission ont, par ailleurs, été nantis d'une proposition relative aux prochaines étapes du PDCoM, lesquelles seront d'ailleurs examinées lors de la prochaine séance prévue le 24 courant.

Concernant le devenir de la DR déposée puis retirée par la commune conjointement avec la société SOGEPRIM, dans le cadre de ce dossier, concernant le périmètre compris entre les N^{os} 78-78A de la route de Chêne et les N^{os} 1-3 du chemin de la Chevillarde, je vous informe qu'il a été décidé de demander au Canton de reprendre la planification de site, qui avait été suspendue à la demande de la commune, pour définir le potentiel à bâtir de la parcelle sur laquelle se situe l'école primaire désaffectée de Grange-Canal.

Concernant le devenir de « la Bessonnette », il s'avère qu'une visite sur place, en présence d'un architecte, a permis de déterminer qu'un usage intensif de cette dernière n'est pas compatible avec la nature de cette bâtisse historique. Concernant sa future affectation, contact

a été pris avec le Département du Territoire (DT) quant à la suite à donner à la fiche établie dans le cadre du Recensement Architectural du Canton (RAC), afin que ce dernier statue sur les potentielles affectations de cette propriété dans le cadre d'une inscription volontaire à l'inventaire.

Concernant le chantier « B + C » du Village, une présentation de l'état d'avancement du dossier par M. Fabrizio Raffaele, architecte, a eu lieu hier en séance du Conseil administratif, préalablement au dépôt d'une autorisation de construire au courant de l'automne.

Les membres du bureau de la Fondation communale pour le logement avaient, au demeurant, été invités à participer à cette présentation dans la mesure où cette dernière sera récipiendaire des bâtiments une fois construits. Il convenait donc de les impliquer dans les affectations futures, concernant notamment les rez-de-chaussée et les commerces, afin qu'ils puissent déjà s'imprégner des projets.

Concernant les domaines de la Biodiversité, du Patrimoine naturel et de la Mobilité, et d'entente bien évidemment avec la Présidente de la commission concernée, une séance aura lieu le 29 courant, au cours de laquelle Mme Jenifer Schlup, chargée de projet au sein du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche sera reçue pour une présentation du projet de renaturation de la Seymaz, étant encore précisé que des informations seront données à cette occasion concernant d'une part, la journée d'inauguration du projet « Sentier nature », et, d'autre part, la conférence « Environnement » prévue le 21 septembre 2020 consacrée à la problématique des sols. Cette problématique devait être évoquée au mois de mars et n'a pu avoir lieu en raison du COVID.

Concernant plus spécifiquement la mobilité, sachez que des discussions vont avoir lieu prochainement concernant le projet cantonal « VéloPartage », lequel impliquera la mise à disposition de plusieurs emplacements situés sur le domaine public communal.

En effet, en partenariat avec vingt communes, dont la Ville de Chêne-Bougeries, le Conseil d'État a relancé, à la fin 2019, un projet de vélos en libre-service, en publiant un appel d'offres.

Puis, le Conseil d'État a adopté, le 11 mai 2020, un arrêté accordant au lauréat, à savoir la société Donkey Republic, une plateforme créée à Copenhague en 2015, une concession d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un système en libre-service, lequel sera mis en place en partenariat avec « Genèveroule ».

Une analyse du dispositif passé « Vélospot » sera faite en vue d'une détermination optimale de l'implantation de ces futures stations « VéloPartage », l'ouverture de la gare CEVA de Chêne-Bourg n'étant pas sans incidence sur ces dernières. En effet, l'idée est de permettre un trait d'union entre les emplacements centraux situés sur la commune à proximité des arrêts des transports publics et les gares CEVA.

Concernant notre Compagnie 21 des sapeurs-pompiers volontaires, notre Conseil a approuvé, la semaine passée les nominations au grade d'aspirante de Mmes Diana De Brito Salgado et Lucia Rodriguez.

Au titre des « divers », je vous signale la rédaction, par notre Conseil, d'une version remaniée du communiqué relatif à la répartition des dicastères qui avait été lu lors de la séance

d'installation de votre Conseil du 2 juin, cette dernière vous ayant, au demeurant, d'ores et déjà été transmise et figurant sur le site Internet communal.

Le projet de calendrier des séances de commissions et des séances ordinaires de votre Conseil pour la période de juin à décembre de l'année en cours vous sera également transmis dans les tous meilleurs délais après validation par les membres de votre Bureau.

Et enfin, sachez encore que les discussions vont se poursuivre avec les membres de ce dernier en vue d'organiser un voyage, dans un format encore à déterminer, durant la 2^{ème} quinzaine du mois de septembre.

Le Conseil administratif a également remanié la directive 2 04 relative aux relations entre les collaborateurs, mandataires et fournisseurs de l'administration communale et le Conseil municipal de Chêne-Bougeries.

M. Gaillard distribue cette dernière à tout un chacun.

La Présidente passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

AFFAIRES SOCIALES

Concernant les Affaires sociales, un courrier sera envoyé à nos aînés le mois prochain afin de les inviter, suite à l'annulation de leur traditionnelle sortie organisée par la commune, à des repas qui auront lieu sur inscription à la salle communale les 1^{er} et 8 septembre, et qui seront précédés d'un apéritif dans nos parcs.

À cet égard, nous examinerons encore dans quelle mesure ces événements pourraient être animés par « Autrefois Genève » ou le Centre d'iconographie de Genève.

Concernant nos aînés toujours, un courrier sera envoyé d'ici la fin du mois à ceux âgés de 75 ans et plus concernant le dispositif canicule mis en place en lien avec le Covid-19 sur la base des recommandations de l'OFSP.

Par ailleurs, cet envoi sera accompagné d'un programme des activités mises en place dans le cadre du passeport Santé.

Par ailleurs, le montant total des subventions octroyées pour l'année en cours aux diverses associations et entités actives dans le domaine de la solidarité internationale s'est élevé à CHF 47'267.-.

Le tableau de répartition de ces aides sera transmis dans les meilleurs délais aux membres de la commission Cohésion sociale, Santé et Sports.

Concernant l'aide au plus démunis, sachez encore qu'une séance de coordination a eu lieu en début de semaine entre les magistrats délégués de nos 3 communes chénoises et M. Naoufel Dridi pour l'association Médecins sans Frontières et M. Michel Plüss, Président de la Fondation des Colis du Cœur concernant le futur dispositif de distribution. Il est prévu que les denrées alimentaires soient livrées les vendredis vers 16h, que les colis soient préparés par des bénévoles les samedis entre 8h et 10h puis distribués entre 10h et 13h, étant encore

précisé que le circuit de distribution serait mis en place par des Sauveteurs auxiliaires, sur la base d'un plan fourni par MSF.

Nous sommes donc à la recherche de bénévoles et je remercie d'avance celles et ceux d'entre vous qui le seraient de bien vouloir s'annoncer auprès de Mme Lorena Bolognino, secrétaire de votre Conseil.

Ces distributions alimentaires sont prévues dans la salle des fêtes de Thônex, à partir du 27 juin, tous les samedis pendant les mois de juillet et août. 400 colis seront en principe distribués chaque samedi.

SECURITE

Concernant le domaine de la sécurité, j'ai reçu récemment une délégation d'habitants de la route de Chêne et du chemin de Challendin concernant d'importantes et récurrentes nuisances sonores provoquées par l'occupant de la villa sise au N° 6 dudit chemin.

Afin de remédier à cette situation, une prochaine rencontre est prévue avec le propriétaire des lieux.

Depuis ma dernière annonce lors de la séance du Conseil municipal du 27 février 2020 et jusqu'à ce jour, sachez que l'Exécutif communal a préavisé favorablement 8 dossiers de naturalisations concernant au total 12 personnes.

FESTIVAL DESCHENES

Suite au communiqué de presse du Conseil d'État du 27 mai, les autorités de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Cologny ont décidé d'annuler l'édition 2020 du Festival DesChênes. En effet, les mesures sanitaires à appliquer ne nous permettent pas d'organiser cet évènement dans sa configuration habituelle.

Ainsi, l'équipe du service Petite enfance, Jeunesse et Écoles travaille actuellement sur un projet de remplacement, qui prendra place dans le parc Stagni, les 12, 13, 14, 18, 20 & 21 août 2020. En effet, nous souhaitons tout de même offrir aux parents la possibilité de se divertir avec leurs enfants dans un cadre verdoyant. Le parc sera ainsi dynamisé en mettant en place des activités sportives et ateliers d'animations, avec la présence de notre Ludothèque, tout cela en accueil libre ; un « Food Truck » sera également présent sur le site, offrant une petite restauration salée/sucrée et des boissons. Des activités pour les adolescents seront également proposées par notre équipe de TSHM. Des « petits jobs » seront engagés pour l'accueil, le prêt du matériel, la désinfection, le comptage et le respect des consignes de sécurité sanitaire.

Le PasSage 41 mettra également en place des activités dans le parc jouxtant le Centre, durant la période estivale, sous la forme d'une buvette, d'animations, de musique et de jeux proposés aux habitants de la commune.

La Ludothèque a, quant à elle, mis sur pied une « chasse au trésor » sur le territoire communal, à entreprendre en famille et en autonomie complète ; les énigmes et indices sont, en effet, proposés sous la forme de codes QR.

TSHM CHENE&CO

Monsieur Yacine Kerboua, TSHM sur notre région depuis 5 ans, a pris la responsabilité de l'équipe en remplacement de Madame Sandrine Queiroga, nommée comme coordinatrice régionale.

Le chantier éducatif « atelier Graf » se déroulera durant la 2^{ème} quinzaine du mois de juillet. Il s'agit de la réalisation d'une fresque sous le préau couvert de l'école de Chêne-Bougeries, par des jeunes de la commune, encadrés par un artiste « graffeur ».

MARCHE DE CONCHES

Après cette période d'interruption liée au virus Covid-19, le marché de Conches a repris tous les jeudis en accueillant nos fidèles stands « Max Poulet », « Sidecare Café » et « Fishcake ». À ceux-ci vont s'ajouter le maraîcher du « Domaine des Verpillères » à Vandoeuvres, pour la vente de fruits et légumes de production locale, le marchand « Terra Sicala » offrant une gamme de produits issus directement et exclusivement du terroir sicilien, ainsi que le food-truck « Le Bisou », proposant des smoothies maison, bagels, hamburgers et salades composées.

Le marché sera, à nouveau, interrompu durant les vacances scolaires d'été, pour reprendre peu après à la rentrée, à savoir le jeudi 3 septembre 2020.

BUPE

Après cette période « mouvementée » de COVID-19 et toutes les directives sanitaires qui nous ont été imposées et nous ont limité dans nos capacités d'accueil, nos institutions ont, à ce jour, retrouvé leur vie « normale » et la quasi-totalité des enfants sont de retour.

Toutes les places disponibles pour la rentrée d'août 2020 sont, à ce jour, repourvues. Le traitement des dossiers a abouti au placement de 60 enfants ; 21 à l'EVE « Nouveau Prieuré », 9 à l'EVE « Rigaud », 9 à l'EVE « La Maternelle » et 21 au « Petit Manège ». Parmi ces placements, 11 regroupements de fratrie ont pu être mis en place. 136 familles sont encore inscrites sur notre liste d'attente.

RESTAURANTS SCOLAIRES

Afin de garantir un service adapté aux normes sanitaires actuelles et offrir la protection nécessaire au personnel de cuisine, des plexiglass ont été installés sur les chaînes de service, ceci dans tous nos réfectoires.

Par ailleurs, une intendante de cuisine est en formation dans notre restaurant scolaire de l'école de Conches depuis une semaine. Cette collaboratrice travaillera en appui de l'équipe titulaire et assumera les éventuels remplacements.

CULTURE

Les événements à venir

La première semaine de juillet sera très musicale grâce aux **Concerts au Parc** qui se dérouleront dans le parc Stagni les **1, 2, 3 et 4 juillet 2020 à 19h00**. Les mesures sanitaires liées au Covid-19 impliquent que la distance sociale de 4m² par personne devra être respectée, ce qui nous contraint à limiter le public à 115 personnes qui disposeront de chaises. La buvette tenue par les TSHM servira les convives directement à table. En cas de mauvais temps, les concerts seront malheureusement annulés. Au programme, les festivités

commenceront avec le Trio Klimt pour un concert intitulé « Terres musicales » ; puis c'est un magnifique concert pour deux pianos avec Mayumi Kameda et Ioana-Raluca Avramescu et leurs « chefs d'œuvres classiques et romantiques pour deux pianos, Mozart et Rachmaninoff » qui suivront. Le jeudi 3 juillet, c'est « l'Ensemble Vocal Malinine » qui chantera « Art vocal russe, religieux, classique et folklorique » et pour terminer cette série de concerts, l'Orchestre de Lancy-Genève, sous la direction de Roberto Sawicki jouera « Esquisses hongroises ».

Initialement prévu en avril dernier, « **Le Tsar Saltan, son fils Gvidon et la belle princesse Cygne** » s'installera à la salle communale Jean-Jacques Gautier le **vendredi 4 septembre 2020 à 20h**. Ce conte musical tout public est proposé par l'Orchestre de Lancy-Genève, sous la direction de Roberto Sawicki toujours, et de la célèbre conteuse Casilda Regueiro.

Puis, place à un duel théâtral sans pitié, le **jeudi 17 septembre 2020 à 20h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. « **Une soirée en automne** », satire mordante du monde littéraire de Friedrich Dürrenmatt, accueillera Alain Carré et Aïssa Derrouaz, accompagnés au piano par Irina Chkourindina.

La fête des voisins, qui devait se dérouler en mai dernier aura lieu le **vendredi 18 septembre 2020**. Comme chaque année, la Ville de Chêne-Bougeries soutient cet événement en proposant à ses communiens des affiches, invitations, t-shirts, cabas, ballons et prêts de bancs et tables.

L'Orchestre Buissonnier présentera dans le cadre de son **Concert de Printemps**, devenu automnal de par son report, des œuvres de Mendelssohn, Mozart et Schubert, le **mardi 22 septembre 2020 à 20h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. Au violon et à la direction, François James, au piano Maxime Alberti.

Et enfin, ce sont « **Les aventures de Péchi et Voila-Voila** » qui viendront égayer notre public, le **jeudi 24 septembre 2020 à 19h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier** ainsi que les élèves de 1P à 6P à l'occasion d'une représentation scolaire. Ce spectacle pour enfants dès 4 ans, d'après les livres de Benjamin Knobil et Anne Wilsdorf, va nous transporter en mettant en valeur le patrimoine suisse de manière drôle et loufoque.

Par ailleurs, les membres de la commission ont été informés, lors de leur séance de la veille, des tenants et aboutissants de notre politique culturelle communale ainsi que du calendrier relatif à la reprogrammation, au courant de l'automne, de diverses manifestations et rendez-vous qui avaient dû être annulés en lien avec Covid-19.

À cette occasion, les commissaires ont également débattu de la problématique de la résidence 2021 de l'orchestre Camerata Alma Viva.

La Présidente passe la parole à M. Florian Gross, conseiller administratif.

Concernant le domaine des Finances et du contrôle de gestion, une séance dite de contrôle des comptes communaux 2019, lors de laquelle les membres de la commission concernée ont traditionnellement accès au grand Livre ainsi qu'à l'ensemble des pièces comptables, a eu lieu samedi 13 courant. À cette occasion, notre secrétaire général, accompagné de notre mandataire et de moi-même avons eu l'occasion d'accueillir quatre nouveaux conseillers municipaux membres de la commission qui ont donc pu prendre connaissance de l'organisation des finances communales. Une série de questions ont été formulées, auxquelles

il sera répondu lors de la prochaine séance de commission prévue le 25 courant après la présentation de Mme Catherine Equey, professeure à la HESSO Genève.

Concernant le domaine des infrastructures et des bâtiments, notre Conseil a donné son accord à la réalisation de travaux pilotés par la commune voisine de Coligny pour la pose d'un collecteur séparatif dans le quartier du Coq-d'Inde, subséquemment de signer conjointement, le moment venu, la demande d'autorisation de construire y afférente.

Par ailleurs, il a été répondu à un courrier daté 28 mai de Swisscom concernant l'aménagement d'une nouvelle antenne sur la parcelle N° 2255 du cadastre communal située au chemin de l'Armoise, que l'utilisation par les opérateurs téléphoniques de blocs de fréquences dans les bandes de 700,1'400 et 3'500 mégahertz n'était pas souhaitée à Chêne-Bougeries.

Pour votre parfaite information, sachez encore qu'une campagne de contrôle réglementaire du réseau de gaz naturel par les SIG a débuté le 8 juin 2020 et que cette dernière se terminera à la fin du mois de juillet.

Ce contrôle est réalisé grâce à un véhicule équipé pour effectuer la recherche de fuites sur les conduites de gaz naturel ainsi que sur les branchements privés.

Ce véhicule circule uniquement de nuit, entre 22h et 6h du matin.

Lors de ces contrôles, si des fuites ou anomalies urgentes sont décelées, les SIG seraient dans l'obligation d'intervenir immédiatement pour effectuer une mise en sécurité pouvant impliquer des travaux de génie civil.

Concernant nos services extérieurs, le Conseil administratif a décidé de présenter, lors des prochaines séances des commissions concernées, puis de soumettre au vote de votre Conseil, un crédit d'investissement et financement afférent à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse destinée aux collaborateurs du service des routes et cimetières, en remplacement d'un véhicule dont ces derniers disposent depuis presque 20 ans.

Concernant le domaine des Sports, le Conseil administratif a signé au début du mois l'acte relatif à l'exercice du droit de retour anticipé, report de diverses inscriptions et radiation de DDP parcelles N° 3623 et Droit distinct permanent N° 6405 de la commune de Thônex entre le curling Tivoli Société coopérative et les 3 communes chênoises.

En clair, cela signifie que ces dernières seront désormais propriétaires de la halle de curling située dans le périmètre du CSSM et qu'une convention de mise à disposition entre le Centre et le Club de curling a été passée.

5. Propositions du Conseil administratif :

5.1 Travaux d'aménagement en zone 30km/h et de réfection du chemin de Conches dans sa partie relevant du domaine public communal : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'230'000.- TTC)

La Présidente cède la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

Mme Garcia Bedetti explique que, alors en charge de la mobilité, elle a œuvré pendant 5 ans dans le cadre de démarches participatives concernant les secteurs nord et sud de la commune avec un groupe du sud de la commune et un autre groupe du nord. Concernant ce dernier, il a été estimé que le chemin de Conches devrait être aménagé en zone 30 km/h, car il s'agit d'un des derniers chemins dans un quartier villas qui ne bénéficie pas d'une telle mesure. Cela permettrait aussi aux piétons de se promener plus agréablement, puisque bon nombre d'automobilistes dépasse les limites de vitesse autorisées. Mme Garcia Bedetti espère que le Conseil municipal votera ce crédit. Le montant est relativement important, mais le chemin n'est pas non plus dans le meilleur des états. Elle souligne que ce projet est cohérent avec la politique de mobilité menée tout au long des dernières années à Chêne-Bougeries.

La Présidente cède la parole à M. Gross, Conseiller administratif.

M. Gross aborde la question financière, puisque les travaux ont été présentés en séance des commissions Réunies. Il rappelle que ce projet a également été examiné en commission des Finances élargie aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux. Seul un devis estimatif avait été présenté à cette occasion. Cela étant, connaissant le mandataire, cet estimatif peut raisonnablement être considéré comme fiable. Le crédit sollicité s'élève à CHF 1'220'000.- TTC pour l'ensemble des travaux prévus, ce qui a été accepté par 10 voix pour et 1 voix contre lors de la dernière séance de la commission qui s'est penchée sur ce sujet le 9 mars dernier.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Messerli indique que son intervention, qui soulève une question de principe, concerne les deux délibérations. En effet, un certain nombre de conseillers municipaux fraîchement élus n'a pas participé aux discussions concernant les deux crédits sollicités. Il est difficile de prendre des décisions uniquement par rapport aux documents joints à l'ordre du jour. Pour cette raison, les deux demandes de crédit devraient être renvoyées en commission. M. Messerli concède qu'il pourrait lui être objecté que la commune travaille depuis 5 ans sur ces projets. C'est pour cela qu'à son avis rien n'urge. Par ailleurs, certains points ont été traités rapidement. De plus, CHF 1'230'000.- n'est pas un montant anodin. Le groupe des Verts propose donc le renvoi de ces deux demandes de crédits en commission Territoire.

M. Wuarin demande si un appel d'offres a été lancé.

M. Gross répond, sous le contrôle de ses collègues, qu'un appel d'offres est systématiquement lancé pour ce genre de mandat.

M. Karr précise que le seuil n'est pas atteint dans ce processus pour l'ouverture d'une procédure dite ouverte. Il ne croit donc pas qu'un appel d'offres ait été lancé. M. Karr rebondit ensuite sur l'intervention précédente pour indiquer que si le renvoi est souhaité pour des raisons de clarté pour les nouveaux membres du Conseil municipal, la demande sera traitée rapidement et avec diligence au sein de la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité. Il précise que cet objet est à l'ordre du jour de la présente séance car il aurait dû être traité lors de la précédente séance du Conseil municipal, laquelle a dû être annulée pour cause de Covid-19.

M. Wuarin revient à la question des seuils. Compte tenu du montant, il est déçu de l'approche retenue. Il oserait en effet espérer que la commune de Chêne-Bougeries tente de faire mieux.

En ce sens, il demandera également un renvoi en commission avec un appel d'offres pour le montant des travaux à venir.

M. Karr souligne qu'il faut distinguer le montant de l'étude, qui n'atteint pas les seuils, et le montant des travaux, qui les dépasse. Pour les travaux à engager, une procédure ouverte sera bel et bien lancée.

M. Stroun n'est pas sûr d'avoir compris les interventions précédentes. Il fait remarquer que le passage en commission Finances et Contrôle de gestion et le fait de lancer un appel d'offres sont deux choses différentes. La discussion en commission Finances et Contrôle de gestion permettra d'étudier si le projet est financièrement acceptable pour la commune. Le fait de lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux relève d'une autre procédure.

M. Wuarin explique que l'idée n'est pas de rediscuter le projet en tant que tel, mais le budget avancé, à savoir de s'assurer que la commune obtienne le meilleur prix.

M. Ulmann pense qu'il y a un malentendu : le crédit a été voté sur la base d'une estimation transmise par le mandataire. Cela ne signifie pas que les travaux ont déjà été adjugés à une entreprise. Le crédit donne une enveloppe au Conseil administratif, qui va solliciter plusieurs offres en vue de réaliser les travaux.

M. Karr comprend de l'intervention de M. Wuarin que celui-ci souhaite être certain que le franc du contribuable de Chêne-Bougeries soit dépensé au mieux dans le cadre de ce projet et qu'il souhaiterait l'examiner pour avoir cette certitude avant de voter le crédit sollicité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

- Par 13 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le renvoi du projet en commission Territoire, Urbanisme et Mobilité.

5.2 Travaux de mise en place de mesures de modération des vitesses sur le chemin Naville : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 40'500.- TTC)

La Présidente cède la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

Mme Garcia Bedetti explique que les travaux de réflexion concernant l'aménagement du chemin Naville ont duré plusieurs années. Au final, la commission a souhaité procéder à la pose de coussins berlinois, car elle n'a pas trouvé de solution satisfaisante concernant le reprofilage du trottoir. Ces coussins berlinois sont très importants pour les habitants, qui se retrouvent souvent bloqués à la sortie de leurs propriétés à cause du trafic et de la vitesse des automobilistes. Mme Garcia Bedetti précise que des représentants de l'OCT ont assisté à chaque discussion. Des lettres ont été envoyées à plusieurs reprises pour demander la mise en zone 30km/h de ce chemin, ce qui a été refusé catégoriquement. Par contre, le chemin peut être aménagé « comme » une zone 30. Mme Garcia Bedetti trouverait dommage de renvoyer ce sujet en commission, ce qui ralentirait le processus, car les habitants attendent depuis longtemps que ce chemin soit plus praticable et sécurisé.

La Présidente cède la parole à M. Gross, Conseiller administratif.

M. Gross indique que le projet a également été traité lors de la commission des Bâtiments et Travaux élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal du 9 mars, sur la base d'un estimatif à plus ou moins 15%.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Messerli souligne que son intervention précédente concernait les deux crédits sollicités. Il demande donc un renvoi en commission Territoire, Urbanisme et Mobilité.

Mme Lambert comprend la position du groupe des Verts, mais elle les invite néanmoins à voter ce crédit. En effet, un nombre important de membres présents à cette séance ont étudié la question et ont préavisé le projet. Ils pouvaient en informer les nouveaux venus. Mme Lambert fait remarquer qu'il s'agit quand même d'assurer la sécurité routière par ces mesures. Elle regrette pour le vote précédent que des questions de positionnement de parti prennent en otage la population sur une zone 30 km/h, dans le cadre d'un projet qui avait aussi un intérêt de mise en valeur du territoire avec des aménagements paysagers en dialogue avec l'Arve. Pourtant, les orientations du groupe des Verts dans le travail sur le PDCom sont les mêmes que celles suivies dans ce projet d'aménagement routier. Mme Lambert espère que le sujet pourra être rapidement traité et que la population pourra avoir la zone 30 sécurisée qu'elle attend depuis plus de 5 ans.

- La proposition de renvoi en commission est refusée par 10 voix pour et 16 voix contre.

M. Le Guern relève qu'il s'agit d'un projet assez étrange et que tous les acteurs sont finalement d'une grande hypocrisie, puisque l'État ne veut pas accepter de baisser la limite de vitesse, mais tolère la pose d'obstacles visant à empêcher d'atteindre la limite autorisée. Il fait remarquer que la pose d'un coussin berlinois sur une route limitée à 50km/h ne conduit qu'à une conduite saccadée de la part des automobilistes, qui freinent à l'approche du coussin et réaccélèrent ensuite, ce qui engendre bruit et pollution. Lors des diverses séances de commissions, M. Le Guern rappelle qu'il avait mentionné la possibilité de poser un feu à l'angle de la rue de Chêne-Bougeries, feu actionné par un radar en cas de dépassement de la vitesse limite. L'endroit réellement dangereux est le léger virage situé entre la route de Florissant et le chemin des Bougeries. Avec un feu, les véhicules auraient au moins vu leur vitesse effectivement limitée à 50km/h, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cela aurait aussi incité les automobilistes à avoir une conduite plus coulée et plus pacifiée. L'effet obtenu aurait été pratiquement identique, avec moins de bruit et moins de pollution. C'est pour cela que le groupe des Verts ne souhaite pas voter en faveur de ce projet.

Mme Heiniger souligne que le Conseil municipal parle depuis très longtemps de ce chemin Naville, contrairement au chemin de Conches, et de nombreuses options ont été discutées, avec une majorité différente de la majorité actuelle. Tout le monde était cependant d'accord qu'il fallait donner la priorité aux cyclistes sur le chemin de Fossard. Cette proposition n'est pas reprise dans la présente proposition, ce que Mme Heiniger trouve extrêmement dommage. En effet, malgré le refus de l'OCT, la commune pourrait faire preuve de persévérance. Mme Heiniger se réjouit en revanche que le projet précédent ait été renvoyé en commission, afin que tous les efforts entrepris dans le cadre des diverses démarches participatives puissent être discutés. Elle n'est pas spécialement en faveur des coussins berlinois, comme la majorité de l'ancienne législature, et est donc d'accord avec l'intervention de M. Le Guern. Elle pense néanmoins qu'il serait intéressant de reprendre les discussions sur ce chemin et sur la route du Vallon, sujet qui a été longuement étudié, mais où rien n'a été entrepris à part la mise à l'essai

d'un tronçon en zone 30 km/h. Cela n'a servi à rien car aucune mesure de modération n'a été mise en place en parallèle.

Mme Garcia Bedetti précise que lors de la dernière séance du groupe de travail mis en place dans le cadre de la démarche participative relative au secteur sud de la commune, lors de laquelle M. Urfer était au demeurant présent, des habitants ont bien insisté sur la nécessité de ces mesures. La commune a bataillé avec l'OCT pour inverser les priorités entre le chemin Naville et le chemin de Fossard, mais l'office en question a retourné sa veste au dernier moment. La commune aura peut-être beaucoup plus de chance l'année prochaine avec l'OCT et elle trouvera des solutions qui conviendront à tout le monde. Mme Garcia Bedetti trouve cependant dommage de renoncer aux coussins berlinois par idéologie, ce qui ne rend pas service à ces habitants. Elle revient rapidement sur la problématique de la route du Vallon et rappelle que lors des séances de commissions, les avis étaient tellement divergents qu'aucun point de convergence n'a pu être trouvé et la discussion a finalement été abandonnée.

M. Urfer confirme les propos de Mme Garcia Bedetti. En tant que président de l'Association des Intérêts de Conches, il a beaucoup travaillé sur ce projet. Toutes les solutions possibles ont été étudiées, notamment pour le chemin Naville, mais le Département concerné a souvent fait preuve de peu de souplesse. Finalement, la solution des coussins berlinois a dû être acceptée. M. Urfer pense qu'il est important de les installer dans les meilleurs délais, car cette zone est dangereuse, notamment à la montée du collège Claparède. Beaucoup de questions se sont posées concernant l'amélioration de ce carrefour afin d'empêcher un accident. M. Urfer souligne que le groupe de travail s'est également beaucoup impliqué avec le mandataire dans l'étude de divers aménagements dans le secteur de Conches. La voilure a finalement dû être réduite, tout en essayant de trouver une solution qui soit aussi attractive que possible pour la population.

M. Karr fait remarquer que l'installation de coussins berlinois ne signifie pas que la commune arrêtera de travailler sur le chemin Naville. Il partage le point de vue d'un certain nombre d'intervenants, à savoir que la problématique restera existante sur ce chemin, qui est de plus en descente, incitant à la conduite rapide. Quel que soit le vote, il s'engage à rouvrir la discussion avec l'Office des transports, dans ce nouveau contexte post-Covid. Il sera peut-être possible de faire mieux, mais M. Karr encourage les Conseillers municipaux à voter ce crédit dans l'intervalle. Il est certain que Mme Garcia Bedetti a accompli le meilleur travail qu'elle pouvait avec les fonctionnaires de l'État. Concernant le feu, il donne l'exemple de la route du Grand-Lancy, où un tel dispositif se déclenche quand les automobilistes sont en excès de vitesse.

Mme Wyss se demande s'il ne faut pas changer de stratégie, car les temps ont changé depuis la pandémie avec une amélioration des facilités données aux cyclistes. M. Dal Busco étant favorable à ce mode de déplacement, pourquoi ne pas surfer sur la vague actuelle pour favoriser le passage des cyclistes au chemin Naville. Le problème est trop important, car c'est la sécurité des collégiens, nombreux à emprunter le chemin Naville, qui est en jeu.

M. Messerli revient sur l'intervention de Mme Lambert à propos des attentes des riverains. Il fait remarquer que ces dernières semblaient poser moins de problème durant les 5 ans précédents. Il reconnaît qu'il y a une certaine urgence. Le danger se situe dans la descente car les collégiens passent le stop tout droit et risquent alors des accidents. M. Messerli relève également que sur le plateau de Vessy, un feu avant un croisement fonctionne très bien avec le système de passage au rouge en cas de dépassement de la limitation de vitesse.

Mme Déruaz-Lombard entend les propos de M. Messerli, mais dans la logique consistant à privilégier les cyclistes qui descendent vers le collège Claparède, il faudrait aussi privilégier l'usage de la Voie verte. Empruntant beaucoup le chemin Naville, Mme Déruaz-Lombard souligne qu'elle est bien contente qu'il y ait un « stop » pour les vélos, qui arrivent à toute vitesse dans la descente et qu'elle ne voit pas arriver en raison de l'angle de la route.

Concernant la Voie verte, M. Messerli relève que les choses ne fonctionnent pas trop mal. Il donne l'exemple d'Amsterdam concernant la question des carrefours. Faut-il mettre en place des feux pour freiner les usagers ou leur vitesse peut-elle être gérée de manière visuelle ? L'expérience montre que dès qu'il existe la possibilité d'échanger des regards, le croisement fonctionne plutôt bien.

Mme Garcia-Bedetti précise que les coussins berlinois ne sont pas une mesure destinée aux collégiens, mais aux habitants du chemin Naville, car ce dispositif ralentira les automobilistes. Concernant le croisement entre les chemins de Fossard et Naville, l'OCT n'a pas voulu entrer en matière pour l'inversion des priorités, car il n'y a eu qu'un seul accident dans le secteur au cours des dernières années.

M. Carmalt note qu'il y a deux sujets différents : la vitesse le long du chemin et la problématique du carrefour. Il ne voit pas le problème d'essayer de prendre des mesures sur le chemin en votant la proposition de crédit, tout en revenant ensuite sur la problématique du carrefour. Les deux sujets peuvent être séparés.

La Présidente informe que le Bureau a décidé, pour ne pas nourrir les débats, de ne pas lire les considérants des délibérations. Après lecture de cette dernière seule, elle passe donc au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE MESURES DE MODÉRATION DES VITESSES
SUR LE CHEMIN NAVILLE : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 40'500.- TTC)

Vu les articles 30, let. e) et m), et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la présentation de variantes de réalisation établie par les bureaux mandataires Urbaplan et RGR, lors de la séance des commissions Réunies du 9 octobre 2018,

vu les nombreuses séances de travail qui ont eu lieu avec les représentant-e-s des associations de quartier concernées par la démarche participative « Conches-Ermitage »,

vu l'étude sectorielle détaillée entreprise par les bureaux Urbaplan, RGR et IDTech,

vu le préavis favorable, émis par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, lors de la séance de la commission des Bâtiments et Travaux du 9 mars 2020, élargie pour l'occasion à l'ensemble des membres du Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 16 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions,

- De réaliser des travaux de mise en place de mesures de modération des vitesses sur le chemin Naville ;
- D'ouvrir au Conseil administratif, un crédit de CHF 40'500.- TTC destiné à ces travaux ;
- De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- D'amortir la dépense de CHF 40'500.- TTC, au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement communal, dès la 1ère année de réalisation du bien estimée à 2021 ;
- D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 40'500.- TTC, afin de permettre l'exécution des travaux.

5.3 Délégation de compétences accordée au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'art. 30, al. 1, lettre k de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

La Présidente cède la parole à M. Karr, Maire.

M. Karr indique que le Canton de Genève accorde peu de compétences aux Conseillers municipaux, par rapport à d'autres cantons. Alors pourquoi renoncer encore à certaines prérogatives ? Parce que ce sont des prérogatives totalement dérisoires. Il s'agit de 5 alinéas dans la Loi sur l'administration des communes (LAC), qui permettront au Conseil administratif, de pouvoir signer des actes authentiques lors de rectifications de voies publiques ou d'alignements, ce qui est somme toute fort rare. M. Karr précise que c'est un des deux domaines que la Loi sur l'administration des communes ouvre à délégation de la part du Conseil municipal.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Stroun remercie M. Karr pour ses explications. N'étant pas familier de ces formulations, il demande des précisions sur les points 1 et 3.

Concernant le point 1, à savoir « les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines », M. Karr donne l'exemple de la route J.-J. Rigaud : dans le PLQ (contesté en votation) portant sur la parcelle 3210, une bande de terrain est prévue à la cession en faveur de la commune afin de permettre un élargissement de la voie. Il s'agit de transposer un élément prévu dans un plan d'aménagement, de droit public, en droit privé, par l'intermédiaire de la signature d'une servitude au profit de la commune. S'agissant du point 3, M. Karr donne l'exemple de l'îlot intérieur du village de Chêne-Bougeries où des servitudes doivent être créées au profit de la commune pour permettre la mise en place d'une éventuelle conduite de chauffage à distance, laquelle traverserait des parcelles de tiers.

M. Schmidt fait remarquer que la délibération ne mentionne que l'un des 5 chiffres de l'article 30, alinéa 1, lettre k de la LAC. Selon l'exposé des motifs, les 4 autres points ont déjà fait

l'objet d'un vote. M. Schmidt souhaiterait savoir pourquoi le Conseil municipal ne vote que sur le chiffre 4.

M. Karr relève qu'il s'agit d'une très bonne question, qu'il s'est lui-même posée en découvrant le projet d'ordre du jour. Il explique que la délégation a certes déjà été votée en 2011, mais que ce point particulier a depuis fait l'objet d'une adaptation dans la loi cantonale. La question pourrait néanmoins se poser de savoir s'il ne s'agirait pas de voter les délégations au Conseil administratif une fois par législature. Par ailleurs, M. Karr précise que ces dernières sont révocables en tout temps.

M. Ulmann exprime des réserves quant à l'octroi d'une délégation générale, en faveur du Conseil administratif.

M. Schmidt relève qu'en 2015, la précédente législature avait déjà voté sur ce point (art. 30, al. 1, lettre k) et que seule cette question des servitudes avait été limitée pour la période de la législature. Il se demande pourquoi ne pas faire un vote global qui limiterait la délégation pour la période de la législature ou qui ne la limiterait pas dans le temps, comme la délégation est révocable en tout temps.

M. Karr indique que le Conseil administratif retire ce point de l'ordre du jour et reviendra ultérieurement avec toutes les explications nécessaires.

Mme Lambert note que le Conseil municipal pourrait aussi traiter cette question dans le cadre d'un cas pratique, lorsque le Conseil administratif aura besoin de mettre en œuvre cette compétence pour la première fois.

- Le point 5.3 de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Motion du groupe Alternatives pour Chêne-Bougeries

"Encourageons nos habitants et habitantes à consommer « local »"

Introduction

Les commerces et restaurants participent à l'attractivité d'une commune. Chêne-Bougeries abrite pourtant peu de commerces et restaurants en comparaison d'autres communes suburbaines de même taille.

Dans la situation économique actuelle, une arcade fermée aura plus de difficultés à être relouée ; sans compter qu'une arcade condamnée diminue l'attractivité d'une rue, et peut-être même crée une impression d'insécurité.

Cette motion a pour objet d'encourager nos habitantes et habitants à se rendre plus fréquemment dans nos commerces et restaurants, afin de soutenir leur activité et les aider à passer le cap de la crise créée par Covid-19.

Les conseillers municipaux soussignés considérant :

- que la fermeture de deux mois imposée par le Covid-19 a probablement fragilisé certains commerçants et restaurants de notre commune ;
- que le semi-confinement a créé une prise de conscience concernant la nécessité de consommer plus local et de favoriser les circuits courts.

Invitent le Conseil administratif de la ville de Chêne-Bougeries à :

- prendre contact avec tous nos commerces et restaurants locaux, afin d'identifier ceux qui sont en difficulté et évaluer les risques de fermetures à court et moyen terme ;
- proposer des mesures concrètes (1) afin d'encourager les habitantes et habitants de Chêne-Bougeries à soutenir les commerces et restaurants présents sur la commune.

(1) par exemple en proposant aux habitants, sur le modèle d'actions mises en place dans d'autres villes (Lausanne...), de subventionner partiellement des carnets de bons d'achats valables dans nos communes et restaurants. Le gain serait à la fois économique (soutien aux commerçants), social (rabais pour les habitants grâce à la subvention partielle), et environnemental (soutien aux circuits courts).

Pour le groupe Alternatives

Catherine Armand, Céline Pillonel, Tina Bisanti

La Présidente passe la parole à Mme Bisanti.

Mme Bisanti explique que, vu la situation liée au Covid-19, le groupe Alternatives pour Chêne-Bougeries a pensé donner des bons aux habitants de la commune, à dépenser chez les commerçants locaux. Elle donne l'exemple de la ville de Lausanne, qui subventionne déjà des carnets de bons. Avec ceux-ci, les citoyens doivent consommer dans les commerces et restaurants de la ville de Lausanne. Le groupe a donc pensé qu'il était également nécessaire de donner un coup de pouce aux commerçants de la commune, qui ne sont pas nombreux, afin de montrer qu'un contact existe entre le Conseil municipal et ces derniers. Mme Bisanti propose aux Conseillers municipaux de soutenir cette motion. Pour commencer, elle suggère d'évaluer, par exemple, la perte des gains des commerces qui participeraient aux promotions.

M. Empeyta demande si le spectre pourrait être élargi en incluant les artisans de la commune.

Mme Bisanti répond que la motion concerne les petits commerces. Cela dépend aussi du montant des bons.

M. Schmidt relève que l'idée générale ne peut qu'être saluée et la volonté d'aider les commerçants de la commune est partagée par tous. En revanche, il lui semble un peu démesuré, voire impossible pour la commune, de contacter l'ensemble des commerçants, artisans et restaurateurs, de s'ingérer dans leurs affaires et d'évaluer correctement qui aurait besoin de soutien et qui n'en aurait pas besoin. Cela pose également des questions délicates en matière d'égalité de traitement. En ce qui concerne les mesures concrètes, M. Schmidt estime qu'une campagne d'encouragement aux habitants pourrait être imaginée, comme proposé au deuxième tiret de la motion.

Concernant les artisans, M. Messerli note que pour les coiffeurs, par exemple, ce serait réalisable.

M. Stroun rebondit sur les propos de M. Schmidt. La volonté de donner un coup de pouce aux commerces en encourageant les gens à consommer local est une idée valable. Toutefois, il ne voit pas le lien avec le fait de prendre contact avec les commerçants et de faire une analyse de leur situation financière, ce qui implique une analyse de leur comptabilité, des aides déjà reçues ou demandées au Canton. Il faut proposer une offre en contrepartie, or M. Stroun fait remarquer que le fait d'encourager les habitants à soutenir les commerces locaux est indépendant de la question de leur situation financière actuelle. Il s'agit d'une mesure générale, qui s'inscrit dans le long terme avec la volonté de développer le commerce local. Cette mesure est liée à la crise, mais ne constitue pas une réponse aigüe à une situation de crise. Un système cantonal est en place pour cela. Selon M. Stroun, la deuxième phrase de la motion, « proposer des mesures concrètes », est tout à fait intéressante. La première phrase lui semble en revanche très ambitieuse et pas tout à fait adéquate.

M. Ulmann indique que le deuxième objet à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Finances et Contrôle de gestion concerne les actions entreprises par la commune dans le cadre du COVID-19. Le procès-verbal permettra d'avoir une vision rétrospective sur l'activité déployée par la commune, ce qui pourrait donner des idées. M. Ulmann estime qu'il convient donc d'attendre cette séance de commission, afin d'avoir une idée des besoins et de la manière dont ils ont été satisfaits.

Mme Lambert se demande s'il serait possible de n'acter qu'une partie des invités de la motion. En effet, la première, concernant la prise de contact, semble poser problème. Quant aux mesures, des exemples sont cités, mais elles peuvent encore être étudiées plus avant. Mme Lambert estime qu'un signal peut être donné dans le sens de la motion, si le groupe Alternatives pour Chêne-Bougeries l'amende pour que la première partie ne figure plus dans le texte voté.

Mme Lamagat est d'accord que l'idée de base est bonne, mais la question se pose de savoir pour quels commerçants et à qui remettre des bons. Si la commune donne des bons à tout le monde, sans discernement, c'est l'équivalent de « l'argent hélicoptère », qui s'avère toujours un échec. En Suisse, tant le Conseil fédéral que les cantons ont octroyé des aides ciblées.

Mme Bisanti redonne l'exemple de l'annulation de la fête des Promotions, qui pourrait servir de base pour évaluer la perte de gain des commerçants qui devaient y participer. Elle propose d'établir une commission ad hoc pour étudier à qui, pour qui, quand et comment accorder des aides.

M. Stroun propose que cette question soit traitée en commission Cohésion sociale, Santé et Sports.

Mme Sommer estime que pour garantir une égalité de traitement, il faut inviter les commerçants à ouvrir leurs comptes. La Confédération a donné des aides ciblées, très administratives et difficiles à obtenir. Il s'agit néanmoins d'une intrusion dans la liberté personnelle du commerçant. Mme Lambert est mal à l'aise avec cela.

Mme Bisanti répond à M. Stroun qu'elle a proposé de créer une commission ad hoc, car celle-ci ne traite que de ce sujet et doit respecter un délai. La commission Cohésion sociale, Santé et Sports traite beaucoup de sujets et cela peut prendre du temps.

La Présidente demande à Mme Bisanti si elle accepte éventuellement de retirer la première invite qui semble susciter débat, et de garder simplement la proposition de « mesures concrètes », ce qui pourrait permettre ainsi de renvoyer cette motion en commission ad hoc.

M. Empeyta rétorque qu'il n'est pas question de retirer quoique ce soit. Il est question de réfléchir.

M. Stroun note que si des commissions ont été créées, c'est pour discuter dans le détail d'un sujet. Il repropose donc le renvoi en commission Cohésion sociale, Santé et Sports pour discuter du projet, avant de traiter la question financière en commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Wuarin reconnaît que le Conseil municipal veut toujours travailler sur les sujets en profondeur, mais il s'agit d'une situation urgente. Si la motion est renvoyée en commission et approuvée à la rentrée, le projet ne sera pas mis en place avant l'hiver. M. Wuarin n'ose pas imaginer le nombre de commerçants qui risquent de faire faillite d'ici là parce que cette mesure n'a pas été mise en place. Il comprend que certains aient des réserves à dépenser autant d'argent, mais la situation est particulière aujourd'hui. La commune a la chance d'avoir des finances saines. C'est justement dans ce genre de situation qu'elle doit en faire usage. À titre personnel, M. Wuarin défend la motion telle qu'elle est présentée ce soir. Il estime qu'il est important de cibler les commerçants qui sont réellement affectés par cette crise, c'est-à-dire les commerçants solvables avant la crise qui se sont retrouvés en difficulté par la suite.

Mme Heiniger estime que puisque la commission Finances et Contrôle de gestion va aborder des thématiques similaires prochainement, le traitement de la motion pourrait y être intégrée. Elle est sensible à l'argument du délai. Elle rappelle que selon le poids d'une motion et la manière dont elle est rédigée, le Conseil administratif peut se saisir avec plus ou moins de force de cette thématique. Cela n'empêche pas d'en discuter quand même en commission Finances et Contrôle de gestion et/ou en commission Cohésion sociale, Santé et Sports.

M. Empeyta relève qu'il y a différentes sensibilités en termes de volume financier des aides à envisager. Entre l'octroi d'un bon de CHF 20.- et une aide à la rentabilité d'un commerçant plombée par la crise, il existe tout un monde. Beaucoup de choses sont intriquées, notamment les aides cantonales et fédérales, et ne sont peut-être pas encore très claires dans les esprits, même s'il faut retenir de cette séance la volonté de solidarité du Conseil municipal envers les commerçants. M. Empeyta soulève une autre idée qui pourrait être développée pour atteindre ce but : un emprunt communal ; c'est-à-dire une levée de fonds auprès de l'ensemble des citoyens de la commune, sous l'égide de cette dernière, afin de réunir une somme qui permettrait d'être à la hauteur de la demande.

M. Karr est sensible à l'argument d'urgence brandit par M. Wuarin, concernant le report de la discussion et le risque que cela traîne en longueur. Toutefois, le spectre des possibilités mentionnées dans la motion est énorme. Le Conseil administratif ne connaissant pas tous les commerçants et leur situation particulière, la demande est très ambitieuse. Les différentes options présentent également une dimension politique, qui doit être discutée en commission. M. Karr donne deux exemples de soutien aux entreprises : lors des travaux liés au réaménagements de la ligne du tram dans la rue de Chêne-Bougeries, lesquels ont été source de nuisances et d'inconvénients importants sur le plan économique pour les commerçants, le maître de l'ouvrage, à savoir le Canton de Genève, a suivi des procédures très strictes pour savoir s'il entrait en matière ou non. Il demandait notamment la remise de trois années

complètes et révolues de comptabilité. Le deuxième exemple a été mis en place par la Banque Nationale Suisse (BNS) concernant l'augmentation des limites de crédits durant la période COVID-19, ce qui impliquait une présentation du bilan simplifié, 10% du chiffre d'affaire maximum définissant l'assiette du crédit possible et un droit de regard absolu de la Confédération sur les mouvements des comptes des entreprises bénéficiaires, pendant toute la durée du prêt. M. Karr souligne que dans les deux cas de figure, les mesures sont assez lourdes à mettre en place. Le Conseil administratif a de nombreuses ressources, mais n'a pas de tels moyens d'action. Il faut d'abord préciser la demande, l'assiette et définir qui sont les bénéficiaires.

M. Ulmann déclare avoir testé, à titre personnel, les mesures mises en place en raison du Covid-19. Les entreprises ont en ce sens reçu des aides et l'État a souvent réagi sans véritable vérification. Les mesures d'urgence ont donc été efficaces. M. Ulmann évoque ensuite le cas de certaines personnes n'ayant pas bénéficié de telles aides. Il prend pour exemple une femme de ménage qui ne pouvait pas se rendre au travail ou percevoir des indemnités. Il convient, selon M. Ulmann de détecter ces personnes.

Mme Bisanti fait part de son mécontentement. En effet, la commune n'a pas versé d'aides à ses habitants et aux commerçants. Pour Mme Bisanti, il est difficile d'expliquer à la population pour quelles raisons la commune n'a rien entrepris.

M. Stroun rétorque qu'il est faux d'avancer que la commune est restée passive. En effet, le système social communal fonctionne. En outre, il s'agit de se demander s'il est judicieux de distribuer, sans analyse préalable, de l'argent aux commerçants. M. Stroun constate une différence entre la proposition de sa préopinante (à savoir distribuer de l'argent aux commerçants) et assister seulement les personnes se trouvant dans une situation financière critique. Afin d'identifier de tels cas de figure, la commune doit disposer d'éléments d'analyse pour ne pas prendre de décision à l'aveugle. Cela demande donc une réflexion plus poussée que celle que Chêne-Bougeries peut entreprendre à ce jour. Enfin, M. Stroun rappelle que l'éventuelle aide de la commune est subsidiaire à celles de la Confédération et du Canton et que cette dernière doit, dès lors, être réfléchie et analysée.

Mme Lambert est d'avis que le Conseil municipal débat d'une problématique de plus en plus générale tandis que la discussion concerne en l'espèce le texte d'une motion. Il convient ainsi de savoir si le Conseil municipal arrive à s'entendre sur des mesures concrètes à prendre en faveur de la population.

La Présidente remarque que plusieurs demandes ont été déposées pour un renvoi en commission Cohésion sociale, Santé et Sports. Elle propose donc de faire voter une telle possibilité. Si cette dernière est refusée, elle passera au vote de la motion en tant que telle.

Mme Pillonel Mathey-Doret Mathey-Doret intervient en relevant que le Conseil municipal ne s'est pas prononcé sur la proposition de Mme Bisanti, qui consiste à créer une commission *ad hoc*.

M. Messerli ajoute que des discussions portaient aussi sur le maintien ou non de l'ensemble des invites.

La Présidente propose de voter un amendement en supprimant la première invite afin de renforcer la portée générale de la motion. S'ensuivra un vote pour le renvoi de la motion en commission.

D'après M. Lecour, il convient de greffer au texte de la motion un calendrier afin de bénéficier d'un horizon de réalisation.

La Présidente répond que le Conseil administratif dispose d'un délai de réponse légale régi par la LAC. Dès lors, le calendrier est déjà fixé.

M. Lecour rétorque que le délai prévu est de six mois. Il pense toutefois que le traitement de cette motion pourrait être plus rapide.

Au sens de la Présidente, il n'est pas possible de demander au Conseil administratif de contourner une disposition légale.

La Présidente procède ensuite au vote de l'amendement de la motion, qui consiste en la suppression de sa première invite.

- **L'amendement, qui consiste à supprimer la première invite de la motion, est accepté par 22 voix pour et 4 abstentions.**

La Présidente passe ensuite au vote du renvoi du texte en commission Cohésion sociale, Santé et Sports.

- **Le renvoi du texte en commission Cohésion sociale, Santé et Sports est accepté par 11 voix pour, 8 voix contre et 7 abstentions.**

La Présidente suggère que la commission décide du mode d'organisation à adopter, à savoir la création d'une commission *ad hoc*, d'une sous-commission ou un traitement en séance plénière.

Mme Déruaz-Lombard désire ensuite connaître la composition d'une éventuelle commission *ad hoc* ainsi que la manière dont elle se formerait.

La Présidente répond qu'au sens de la LAC le Conseil municipal décide de créer une commission *ad hoc*. Puis, chaque groupe politique propose la désignation d'un ou de plusieurs membres. La commission est ensuite dissoute si les travaux sont considérés comme étant achevés.

6.2 Motions déposées

Mme Pillonnel souhaite revenir sur plusieurs points traités lors de la séance du Conseil municipal du 27 février 2020 restés en suspens. Elle désire tout d'abord savoir si une suite a été donnée aux diverses motions déposées.

M. Karr répond que la suite immédiate donnée à la séance du 27 février a été rappelée par la Présidente. M. Karr indique en sus avoir repris les motions déposées afin de savoir lesquelles dépendent de son dicastère et nécessitent une réponse. L'objectif fixé par M. Karr est d'en traiter une lors de chaque séance du Conseil municipal. Dans le cadre de la présente séance,

M. Karr propose d'aborder le suivi donné à la motion 7054, qui concerne l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il rapporte que l'essentiel des invites sera intégré en tant que cahier des charges dans le plan de biodiversité communal, qui sera mis en œuvre au cours de la présente législature. Bien que les motions ne soient pas contraignantes, il convient de leur donner suite et de statuer dans un délai honorable lorsque le Conseil municipal procède à un vote. Selon M. Karr, une telle approche est importante. Par ailleurs, si des motions déposées n'ont pas été traitées avec suffisamment de diligence, M. Karr espère que la situation s'améliorera. Il constate que la commune a des retards à combler dans ce domaine mais que certaines motions ont d'ores et déjà été concrétisées, telle le « Sentier nature ». Enfin, M. Karr remercie Mme Pillonnel d'avoir attiré l'attention sur ce point.

6.3 Zones 30km/h

Mme Pillonnel revient sur une autre problématique évoquée lors de la séance du Conseil municipal du 27 février 2020. Mme Garcia Bedetti avait alors indiqué qu'une réponse écrite serait apportée quant à l'évaluation des zones 30 km/h existantes. Mme Pillonnel désire savoir si cela s'avère être le cas en l'espèce.

Mme Garcia Bedetti répond par la négative et explique ne pas avoir préparé de réponse en raison du Covid-19. En sus, elle précise ne plus être en charge du dicastère. Toutefois, puisque des démarches participatives ont été initiées, il convient d'effectuer un travail d'analyse concernant l'impact des mesures prises en vue d'une limitation effective des vitesses. Enfin, Mme Garcia Bedetti est d'avis que M. Karr reprendra très certainement cette problématique.

M. Karr ajoute que la personne chargée de procéder au travail susmentionné a déjà le dossier en mains. L'objectif consiste à évaluer 85 % des zones 30 km/h dans un délai de 18 mois, sachant que la délimitation de ces zones 30 est large. M. Karr rappelle, par ailleurs, que la première zone 30 km/h a été réalisée en 1996 dans le secteur de Conches. Depuis, aucune évaluation n'a été réalisée alors que la loi fédérale prévoit un délai de 12 mois pour ce faire.

6.4 Études de parcelles – chemin du Villaret

Mme Pillonnel remarque que le Conseil administratif a proposé de procéder à une étude portant sur les parcelles situées aux N^{os} 6, 8 et 10 du chemin du Villaret. Elle souhaite, dès lors, savoir si un concours d'architecture est prévu

M. Karr répond par la négative.

6.5 Mobilité scolaire

Mme Pillonnel rappelle que des études consacrées à la mobilité scolaire ont été initiées par l'ATE et qu'une analyse de la situation prévalant dans le secteur de l'école Moser était prévue. Mme Pillonnel souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Mme Garcia Bedetti répond avoir reçu de l'ATE une invitation à une prochaine séance de restitution.

6.6 Concierge de la Gradelle

Mme Pillonnel relève que le poste de concierge à la Gradelle est à pourvoir depuis près de trois ans.

M. Gross répond que le Conseil administratif a clairement affirmé sa volonté de maintenir ce poste. Dans l'intervalle, un processus de recrutement sera donc lancé le moment venu. En effet, il convient prioritairement de réfléchir à la problématique du logement de fonction et de procéder à des travaux d'entretien du bâtiment et de réaménagement du préau.

6.7 PDCom

Mme Lambert affirme que son groupe adhère pleinement à la volonté de finaliser le projet de PDCom, qui est une nécessité pour la commune. Elle donne ensuite lecture d'un texte préparé par son groupe :

*Nous nous réjouissons donc que les choses avancent et que le **calendrier** prévu en commission Territoire nous permette, dans un premier temps, de poser des questions de clarification puis de proposer des modifications concernant la stratégie d'évolution de la zone 5. C'est le lieu de rappeler que le groupe PLR avait transmis à l'Exécutif, avant la suspension des Conseils municipaux pour cause de coronavirus et via la commission Territoire de l'époque, une liste détaillée de questions et d'observations critiques. Le groupe PLR est en désaccord avec un certain nombre d'options et préconise une approche plus flexible ainsi qu'une politique d'incitation plutôt que d'imposition pour ce qui concerne la zone.*

*Lors de la séance de ce mois, la commission Territoire a également évoqué la **présentation publique** qui se tiendra, nous en avons convenu, après l'arbitrage des points de divergence, ce qui nous satisfait également.*

Je comprends toutefois votre impatience, Monsieur le Conseiller administratif en charge du Territoire, à pouvoir rendre compte devant la population du travail effectué.

Le projet de plan directeur communal a cependant déjà été rendu public dans le cadre de l'appel d'offre visant, si j'ai bien compris à permettre l'accompagnement de la commune dans les discussions et procédures à entreprendre jusqu'à l'entrée en force dudit plan. Le projet de plan directeur était téléchargeable depuis le site de la commune, suite à la mise à jour du 5 mai 2020, sous la page consacrée à cet appel d'offres. Le projet de plan directeur communal a ainsi été diffusé pendant la période du régime extraordinaire mis en place pour lutter contre la propagation du virus COVID-19.

Le lien pour l'appel d'offre ayant été depuis supprimé, il suffit donc, et je vous y invite, Monsieur le Conseiller administratif, de remettre sur le site de la commune le projet de plan directeur communal. Ce projet n'a en effet plus rien de confidentiel. Faites-le de manière peut-être plus visible et mettez, s'il vous plaît, en garde la population sur le fait qu'il s'agit bien d'un projet, qui, comme son nom l'indique, fait encore l'objet de discussions. Rien n'empêche d'ailleurs la population de nous faire part de ses remarques sans attendre la phase officielle de la consultation publique.

Et puisque j'en suis venue à évoquer le chapitre de la période COVID, permettez-moi encore une question de clarification : pouvez-vous nous préciser quels étaient les coûts et les motifs de cet appel d'offre que vous avez initié, de votre propre initiative ?

M. Karr explique que la commune a rendu le document visible à l'attention des candidats éventuels à l'appel d'offre. Cela n'équivalait néanmoins pas à une consultation publique. Pour M. Karr, il n'est pas judicieux de rendre le document disponible alors que des modifications substantielles risquent d'y être apportées. M. Karr note ensuite qu'un groupe souhaite apporter des modifications sans avoir formulé d'amendements alors que le Président de la commission concernée avait proposé des formulations d'amendements très précises au mois de février 2020 déjà. Il convient, dès lors, d'être plus précis dans les questions de compréhension et les demandes de modification afin que la population puisse se prononcer sur un document faisant consensus. M. Karr rappelle que les questions doivent être posées jusqu'au lundi 22 juin. Le 24 juin, le mandataire apportera des réponses en séance de commission concernant des questions de compréhension. S'ensuivra un délai de huit semaines pendant lesquelles les différents groupes du Conseil municipal pourront formuler des propositions précises d'amendement. Ainsi, la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité, dont une séance aura lieu le 31 août, pourra s'assurer que les questions et propositions sont compatibles avec les conditions posées par l'État dans le but d'adopter un cahier des charges, puis de procéder à une première lecture en enquête technique. La commune présentera ensuite le document à la population avec un délai de consultation de 30 jours, ceci à partir du 15 septembre 2020. Concernant l'appel d'offre, le retour a été formulé et les documents sont disponibles. En outre, M. Karr mentionne l'existence d'une tranche fixe et d'une tranche optionnelle permettant des discussions de fond en séances de commission et l'éventuelle mise sur pied d'ateliers participatifs. La première tranche se monte à environ CHF 56'000.- pour un total de CHF 107'000.-. Un crédit sera demandé au Conseil municipal. Il sera ensuite décidé de l'option à retenir.

6.8 Fête des Promotions

Mme Déruaz-Lombard mentionne l'annulation de la fête des Promotions. Elle se demande si les forains percevront une compensation pour le manque à gagner, sachant que les lignes budgétaires y afférentes permettraient de le faire.

Mme Garcia Bedetti répond que le sujet sera traité lors d'une prochaine séance réunissant les Conseils administratifs des Trois-Chêne. En effet, certaines communes ont accordé des compensations partielles voire complètes et d'autres non. Le Conseil administratif décidera donc en conséquence, après concertation avec ces dernières.

Mme Déruaz-Lombard remercie par ailleurs la commune d'avoir maintenu la commande de livres, destinés aux élèves des écoles, laquelle était très importante pour la librairie concernée.

M. Ulmann fait alors remarquer à Mme Bisanti qu'honorer un contrat sur lequel un commerçant comptait même s'il n'y a plus d'utilité est une aide que la commune de Chêne-Bougeries pourrait envisager.

Mme Garcia Bedetti ajoute en sus que des lignes budgétaires sont prévues et qu'une telle approche a été retenue pour les événements culturels (certains ont été reportés en automne). En ce qui concerne l'annulation de la fête des Promotions, Mme Garcia Bedetti déclare que le Conseil administratif va rencontrer prochainement les élèves et distribuer les prix et les

livres dans les classes avec la Présidente de la commission Petite enfance, Jeunesse et Ecoles. Il est en effet souhaitable de maintenir une telle tradition.

6.9 Codification des motions

M. Le Guern constate que le Bureau de la législature précédente a codifié les motions à l'aide d'un tableau Excel afin de les retrouver plus facilement. M. Le Guern est toutefois d'avis qu'un accès à l'ensemble des conseillers municipaux est nécessaire afin qu'ils puissent consulter les documents.

M. Karr répond que la démarche de codification s'est arrêtée en 2016 ou 2017. Il devient donc difficile de retrouver les diverses motions. Il assure cependant que cela ne sera pas utilisé comme prétexte pour ne pas traiter ces dernières.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h54.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
D. MESSERLI

La Présidente
du Conseil municipal
C. ARMAND